



Commune de Rue

Conseil général

Procès-verbal de la séance du 14 janvier 2021

A la salle des Remparts à Rue – 19h30

Présent/e/s	Nicole Barbey, Gérald Borcard, Eric Bosson, François Bosson, Jean-Luc Bosson, Francis Braillard, Alain Chollet, Magalie Conus, Yanessandre de Andrea, Nadine Fontaine, Hervé Guillain, Sébastien Hassler, Christophe Martin, Myriam Mouron, Nicolas Nikolic, Patrick Périsset, Sylvain Périsset, Jacques Perroud, Luc Perroud, Benoît Pittet, Olivier Pittet, Maxime Punitharangitham, Hélène Schiliro et Armand Surchat et Sylvie Wenger.
	<u>Conseil communal</u> : Joseph Aeby (Syndic), Pierre-Louis Fossati, Denis Orange, Antoinette Piccand, Bernard Savio
	<u>la secrétaire communale</u> : Cynthia Buache Mesot
Excusé/e/s	Gaétan Mouron, Sébastien Perriard, Chantal Bosson, Joël Crausaz et Michel Gobet
Présidence	Yanessandre de Andrea



En ce début de séance, **Mme la Présidente** salue la présence de M. Stéphane Sanchez pour « La Liberté » et de M. Valentin Castella pour « La Gruyère ». M. Dominique Ayer, représentant de la Feuille fribourgeoise, est excusé ce soir. Elle remercie également le public de s'être déplacé à Rue pour assister aux débats, ce qui démontre l'intérêt que les concitoyens portent au débat et à notre commune. **Mme Yanessandre de Andrea** souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général. Elle rappelle qu'en raison de la pandémie et des mesures sanitaires qui vont de pair, la séance de ce soir est particulière, tout comme celle de décembre dernier ; le port du masque est obligatoire, y compris lors des interventions au micro, et les distances de sécurité doivent être respectées.

Ce soir, le bureau est composé de Mme Yanessandre de Andrea, Présidente, de M. Luc Perroud, vice-président, de MM. Gérald Borcard, M. Sébastien Hassler et Benoît Pittet, scrutateurs, et de Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire.

Mme Yanessandre de Andrea relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 15 décembre 2020, par courriel, par le « cloud », par publication dans la Feuille officielle, dans le bulletin d'information, sur l'application Gemeinde News, aux piliers publics et sur le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque. Elle déclare donc cette assemblée ouverte.

Elle constate que **25** membres du législatif sont présents et **5** sont excusés (M. Eric Bosson arrivera avec quelques minutes de retard). Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **13** voix. Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés, une fois celui-ci approuvé.

Mme Yanessandre de Andrea revient sur l'ordre du jour et relève que le point 2 « **approbation du règlement sur l'eau potable** » a été retiré par le Conseil communal. Il sera repris lors d'une prochaine séance.

Lors de la séance du 10 décembre 2020, le Groupe « Avenir Ville Campagne » a demandé de passer une motion pour que le Conseil communal étudie l'élaboration d'un règlement sur les chiens. M. Sylvain Périsset avait alors expliqué « que dans le bulletin communal, il y a chaque fois un article sur les chiens ; la commune ne perçoit pas de taxe alors qu'il faut installer des robidogs, les vider et acheter des sacs ».

Mme la Présidente suggère de mettre ce point en lieu et place du règlement sur l'eau potable, soit le point 2 « *Etude de l'élaboration d'un règlement sur les chiens* ». Aucune remarque n'est formulée à ce sujet, cette dernière propose de passer directement au vote de l'acceptation du nouvel ordre du jour. Ce dernier est **accepté à l'unanimité** des membres présents.

Votants	24	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	24	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

M. Eric Bosson intègre la séance après ce vote !

1. Aménagement de locaux pour l'école et l'AES

1.1. Présentation du projet

Avant de poursuivre, **Mme la Présidente** donne la parole à M. Joseph Aeby pour de plus ample informations sur ce volumineux dossier. Ce dernier souligne qu'il y a beaucoup de choses à dire ce qui dénote l'importance du projet. **M. le Syndic** rappelle que notre commune a augmenté sa population de 40% ces 20 dernières années. A périmètre comparable, elle se trouve dans le peloton de tête du sud du canton ! Le village de Promasens est passé de 220 à 650 habitants durant cette période. Nous subissons le contre-coup du côté des écoles et le Conseil communal a soumis ce projet avec lequel le Conseil communal souhaite régler une période intérimaire, qui devrait couvrir le temps nécessaire à la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire. Il explique avoir conclu avec les communes du cercle ACER que dès la rentrée 2021 (août), une convention sera établie pour gérer ensemble l'AES. **M. Joseph Aeby** rappelle qu'à ce jour, c'est l'affaire de Rue même si nous accueillons des enfants des communes voisines. Cela signifie l'élaboration de 40 à 60 pages de convention et de règlement qui vous seront soumis ce printemps, avec entrée en vigueur cet automne.

Le projet présenté ce soir sera disséqué avec les éléments les plus simples. Il propose de prendre en premier la création d'une **salle d'enseignement supplémentaire** dans le bâtiment de Promasens. Cela permettra de rassembler sur le même site plus d'enfants qui n'auraient plus besoin notamment de transport pour le sport ; cette solution facilite l'organisation scolaire. Cette tendance a déjà été réalisée à Rue l'année dernière en sortant les classes d'école enfantine et la salle de travaux manuels pour créer 2 salles de classe. L'idée est de créer 4 salles d'enseignement à Promasens. Le seul endroit de disponible, c'est de démolir un mur pour ouvrir les anciens locaux de l'Administration (actuel AES) pour créer une classe de plus au rez-de-chaussée. Néanmoins, un autre problème se présente... avec ces travaux, l'AES doit être repensé.

Comme indiqué dans le document reçu, la demande en AES dans la commune, respectivement dans le cercle scolaire de l'ACER, est supérieure que la Ville de Romont. Nous vivons dans un espace où les parents actifs travaillent les deux. Les besoins en AES sont très importants.

Nous avons la responsabilité de fournir des prestations qui sont inscrites dans la loi et incombent aux communes. Cet AES compte parfois 33 ou 34 enfants pour le repas. Les locaux sont dépassés à ce jour ! Si on le sort de cet espace...où va-t-on ?

Nous avons l'occasion d'acquérir 2 maisons mitoyennes, à 143.50 m du bâtiment principal et de la salle de sport. Nous pouvons nous y rendre sans fréquenter la route, toutes les conditions de sécurité sont donc réunies. Ce site permettrait d'y installer l'AES et des salles complémentaires pour les besoins scolaires. Ce qui est sûr, c'est l'AES... ce qui est un peu moins sûr, c'est l'affectation détaillée des locaux et des volumes de l'ensemble des deux maisons. Il faudra le faire en coordination avec le CIS et la Directrice de l'établissement pour répondre aux besoins des professionnels. Se pose la question de la crèche ? **M. Joseph Aeby** explique que cette structure est une organisation privée. Mme Corinne Richard collabore avec la commune depuis plus de 20 ans et c'est certainement un plus de pouvoir fournir cette prestation à la population. Peut-être que la crèche sera aussi installée dans ces nouvelles bâtisses mais ceci est encore un peu prématuré car il y a peut-être d'autres solutions qui se présenteront !

Une autre variante a été étudiée avec l'aménagement d'une école en pavillon. Cette option représente plusieurs difficultés. En effet, cet investissement doit durer 10 ans pour ne pas avoir à rembourser les subventions cantonales. Le délai fixé pour la nouvelle école est de 5 à 6 ans. On pourrait se trouver dans une situation où la nouvelle école est inaugurée et les pavillons ne sont plus occupés. A ce moment-là, nous devrions rembourser les subventions ! Ensuite, il faudrait vendre d'occasion des éléments démontés ayant servis à des écoles...autant dire que la valeur de revente est extrêmement faible ; on devrait donc, dans une très courte période, amortir la totalité des coûts d'investissement que générerait cette variante. Il faudrait également trouver un terrain en ZIG, à Rue ou à Promasens pour éviter des transports scolaires. Cette variante n'est pas priorisée par le Conseil communal.

Le but est ainsi d'acquérir à Promasens ces 2 maisons pour les transformer à des fins d'AES et scolaire. Le BF 8143 est acquis pour CHF 360'000.00 et le BF 8142 (1300 m²) pour le montant de CHF 380'000.00. Nous avons découvert qu'avec le BF 8144 se trouve le terrain avec la grotte de Promasens (265 m²). Il est important de savoir que ces deux surfaces représentent un potentiel de construction de 2600 m² en zone moyenne densité. D'un point de vue immobilier, c'est tout à fait intéressant. Cette acquisition (2 villas) représente un montant total de CHF 740'000.00 soit l'équivalent de CHF 283.00/m².

La transformation de ces deux maisons est estimée à CHF 580'000.00. Le total investit représente CHF 1'320'000.00 sur ces BF ou alors CHF 506.00/m² ! Si à futur, on décidait de démolir ces maisons, on aurait du terrain à CHF 500.00/m². Nous pourrions ainsi récupérer facilement la mise de départ.

Dès lors le Conseil communal sollicite des délégations de compétence pour ces transactions immobilières.

Mme la Présidente passe la parole à M. Patrick Périsset qui explique que le Groupe « Avenir Ville-Campagne » souhaite clarifier la notion de « provisoire » à l'échéance de la nouvelle école. Il relève qu'il s'agit d'une très belle opportunité d'acquérir ces bâtiments mais ce n'est pas n'importe où puisqu'ils se situent à coté du bâtiment scolaire existant. La surface des fonds dans ce secteur augmente de plus de 40%. Ne devrait-on pas analyser de manière détaillée si on ne peut pas centraliser tout le complexe scolaire sur ce site ? Cela a pour avantage d'avoir la salle de sport à proximité, d'être indépendant du PAL, d'optimiser les transports et redynamiser un peu le centre de Promasens.

Ils sont conscients qu'il y a aussi beaucoup de contraintes avec le patrimoine et les dangers naturels (cours d'eau) mais estiment que l'enjeu en vaut peut-être la chandelle, soit étudier cette densification du complexe scolaire à cet endroit. Il y a un parking en plein air...il pourrait peut-être mis en souterrain ? Voilà la position du Groupe « Avenir Ville-Campagne » ; c'est un très bon projet mais de son point de vue, il faudrait vraiment regarder à plus long terme et explorer tout ce potentiel au centre de Promasens.

Mme Nicole Barbey, au nom du « Groupe Entente » explique que ces documents ont été traité dans le cadre de leur séance de groupe. Ils se sont posé la question sur la faisabilité du projet, l'état général des bâtiments, la sécurité des enfants et l'humidité. Ils ont eu le plaisir d'accueillir M. Joseph Aeby qui a pu, de par ses explications, les renseigner sur toutes ces questions. Le samedi 9 janvier 2021, ils ont visité ces locaux. Dans l'ensemble, le groupe est assez d'accord avec ce projet et se met à la place du Conseil communal, respectivement du responsable de ce dicastère, qui en septembre doit trouver des solutions pour ouvrir des classes. Ils ont aussi soulevé la problématique du projet futur de la nouvelle école. Pourquoi pas se lancer directement dans ce projet ? **Mme Nicole Barbey** transmet la parole à M. Joseph Aeby pour qu'il rappelle les explications données au groupe.

M. le Syndic revient sur la planification. Que se passe-t-il aujourd'hui en matière scolaire ? 4 communes fonctionnent sous la forme d'une entente, avec un Comité Intercommunal Scolaire (CIS). Le budget scolaire accepté pour 2021 comprend un crédit d'étude pour une approche de faisabilité pour la construction du nouveau bâtiment à Promasens. Il est établi que l'école doit être construite à Promasens. Par contre, nous ne savons encore pas quelle est la variante idéale ! Il faut confier à un bureau d'architectes dans le cadre du CIS, le double mandat d'établir le besoin (volume à construire : nombre de salles, classes supplémentaires, locaux, annexes,...), avec analyse du développement démographique des communes. Avec ces deux estimations, nous arriverons à définir les besoins. Et ensuite, il faudra se poser la question : quel est l'emplacement idéal ? Le centre de Promasens fait partie des 3 variantes qui ressortent. **Une variante** pourrait être d'utiliser la place actuelle disponible autour de la salle de sport (au niveau des parkings et du préau) et d'avoir une construction centralisée à cet endroit. Nous sommes également en discussion pour l'acquisition d'un terrain (celui de la Paroisse) mais son avenir est dans les méandres juridiques qui entourent les plans d'aménagements locaux. Nous sommes potentiellement acquéreur mais pour l'instant l'offre d'achat est retenue à cause de la procédure en cours du PAL. Il reste encore une variante intermédiaire mais les contacts ne sont pas encore établis. Le Conseil général sera intégré à cette démarche dès que la Commission d'étude pour le bâtiment scolaire sera créée. Il est vrai que nous vivons une situation pénible car nous ne pouvons pas éternellement vivre en se demandant où trouver une salle de classe dans quelques semaines. En plus, nous sommes 4 communes. Le levier d'action est plus compliqué que si nous étions indépendants ! **Mme Nicole Barbey** aimerait encore quelques détails par rapport aux bâtiments à acquérir.

M. Joseph Aeby relève que ces 2 maisons se situent en hauteur et sont à l'abandon depuis plusieurs années. La végétation a pris le dessus. Il y a des restes d'une vie qui s'est arrêtée là ! L'état de la première bâtisse est délabré. Par contre, une analyse a été faite avec l'architecte pour voir si le problème était cosmétique ou plus profond ! Et en fait, c'est cosmétique ; la bâtisse reste saine et elle n'a pas d'infiltrations. Les façades ne sont pas lézardées et la charpente est parfaite. La 2^{ème} bâtisse est devenue avec le temps une sorte de résidence secondaire. L'extérieur n'est pas entretenu mais nous avons suffisamment de place pour aménager une cour de récréation sur 2 niveaux. De plus, nous pouvons accéder en toute sécurité aux locaux principaux. Il pense que d'un point de vue technique, nous pouvons avoir confiance en ce projet.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** passe directement au point **1.6**, rapport de la Commission financière, avant de procéder aux votes. Les points 1.2., 1.3., 1.4. et 1.5. ont été intégrés à la présentation globale du projet.

1.2. Délégation de compétence au Conseil communal pour l'acquisition des BF 8142 et 8144 (Mme Catherine Zahnd Chollet)

La présentation est englobée au point 1.1.

1.3. Délégation de compétence au Conseil communal pour l'acquisition du BF 8143 (M. Fabien Chavanne)

La présentation est englobée au point 1.1.

1.4. Demande de crédit de CHF 580'000.00 pour la transformation et la rénovation des bâtiments sur les BF 8142 et 8143

La présentation est englobée au point 1.1.

1.5. Demande de crédit de CHF 60'000.00 pour la création d'une classe d'enseignement dans le bâtiment scolaire de Promasens

La présentation est englobée au point 1.1.

1.6. Rapport de la Commission financière

M. Francis Braillard, en tant que Président de la Commission financière, rappelle que selon la loi sur les communes, cette dernière doit donner son préavis sous angle purement financier. Elle s'est réunie le 06 janvier 2021 pour analyser les demandes de crédit et, suite à la visite des locaux, donne un préavis favorable aux deux délégations de compétences indiquées aux points 1.2 et 1.3 de l'ordre du jour. Le rapport est annexé au présent procès-verbal (Annexe I).

1.7. Approbation de chaque délégation de compétence

Mme la Présidente propose de passer au vote de chaque demande de délégation de compétence.

La délégation de compétence au Conseil communal pour l'acquisition des biens-fonds 8142 et 8144 est **approuvée à l'unanimité des voix** des membres présents.

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

La délégation de compétence au Conseil communal pour l'acquisition des biens-fonds 8143 est **approuvée à l'unanimité des voix** des membres présents.

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

1.8. Débat et vote de la demande de crédit de CHF 580'000.00

Objet	Montant
Aménagement de locaux pour l'école et l'AES	CHF 580'000.00

M. Francis Braillard, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement. **Mme la Présidente** propose ainsi de passer au vote.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité des membres présents**.

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

1.9. Débat et vote de la demande de crédit de CHF 60'000.00

Objet	Montant
Création d'une classe d'enseignement	CHF 60'000.00

M. Francis Braillard, au nom de la Commission financière, émet également un préavis favorable pour cet investissement.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité des membres présents**.

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2. Motion du Groupe « Ville-Campagne » pour l'étude de l'élaboration d'un règlement sur les chiens

Comme annoncé en début de séance, **Mme la Présidente** revient sur la motion d'ordre du Groupe « Avenir Ville-Campagne », pour l'étude d'un règlement sur les chiens.

M. Sylvain Périsset répète que son groupe trouve que de plus en plus, les infrastructures communales doivent s'autofinancer et il ne voit pas pourquoi ce point-là n'est pas dans les comptes communaux. Il rappelle que l'achat d'un robidog coûte quelque CHF 700.00 ! C'est juste une demande pour une étude !

Mme Nicole Barbey est propriétaire d'un chien et comprend la démarche. Néanmoins, elle rappelle que les propriétaires paient une taxe de CHF 100.00 à la Préfecture de Romont. Elle confirme que les communes environnantes encaissent toutes des taxes. Elle se demande s'il est prévu un montant pour la taxe ? **M. Sylvain Périsset** répond que le groupe n'a pas réfléchi à cela ! **M. Christophe Martin** n'aimerait pas que cette gestion coûte plus cher en finalité que la pose de 3 ou 4 poubelles robidog. Il ne pense pas utile de baisser les impôts d'un côté et d'un autre côté, augmenter les taxes. **M. Christophe Martin** rappelle que nous avons un Conseil communal de milice et il se demande s'il est utile en l'état de dépenser de l'énergie pour créer une taxe qui va rapporter CHF 2'000.00 à CHF 3'000.00 par année, avec des coûts administratifs importants. Est-ce vraiment utile d'aller dans cette direction maintenant ? **M. Sylvain Périsset** rappelle qu'il s'agit juste d'une étude ! Pour l'instant, il lui semble important d'avoir une ligne de conduite dans la commune et une base juridique pour interpeller les propriétaires de chiens ! Il n'y aura peut-être pas de taxe mais au moins une base juridique pour interpeller les propriétaires qui, par exemple, laisse trainer les sacs dans les prés. Le but n'est pas de surtaxer les propriétaires de chiens mais il ne faut pas oublier que l'employé communal doit vider les robidogs chaque semaine.

Le but n'est pas de faire de l'argent mais plutôt de faire payer les pollueurs ! Ce soir se décide éventuellement l'élaboration d'un règlement ! **M. Denis Orange** intervient en rappelant qu'avec la mise en place des compacteurs, la quantité de crottes de chiens est accessoire. De plus, les employés de la voirie font de toute façon la tournée des poubelles ! Cela ne génère donc pas des coûts importants. Il estime qu'il n'y a pas forcément de plus-value à mettre en place des règlements. Nous n'allons pas faire une économie et il craint que les gens commencent à tricher, à filouter. Il ne faut pas être trop restrictif dans nos démarches. **M. Sylvain Périsset** pense qu'un règlement rappelle juste aux gens qu'une base juridique existe. **Mme Nicole Barbey** rajoute que les personnes qui ne ramassent pas les crottes sont peu nombreuses. Elle ne « combat » pas le règlement mais plutôt la taxe.

M. Joseph Aeby relève que l'impôt sur les chiens rapporte CHF 2'050'000.00 au canton mais il n'est pas sûr que cet impôt soit utilisé pour des « questions canines ». Il relève que le Conseil communal s'est posé la question par rapport aux abus. Mais il ne faut pas perdre de vue que la taxe n'empêchera pas l'abus. La taxe permettra de prendre en charge certains coûts mais le règlement ne règle pas le comportement de la société. Le Conseil communal avait émis un préavis plutôt défavorable en disant qu'à quelque part, c'était aussi une forme d'introduction d'une nouvelle taxe. Dans tous les cas, le projet ne sera pas présenté avant cet automne, ce printemps étant relativement chargé ! **M. Patrick Périsset** n'est pas contre le règlement mais il prend l'exemple de Gillarens où il n'y a pas de robidogs alors que beaucoup de promeneurs se baladent avec des chiens ; ces derniers peuvent bien faire l'effort de ramasser les crottes mais il n'y a pas de poubelles ! Il estime que c'est un manque. **Mme Magalie Conus** est favorable à la mise en place d'un règlement, notamment pour la tenue en laisse des chiens. Pour elle, cela peut être un problème. Elle a deux enfants en bas âge et constate qu'il y a régulièrement des chiens qui rôdent sans laisse. Par contre, elle ne demande pas forcément qu'une taxe soit introduite. **Mme Nicole Barbey** relève, il est vrai, qu'il serait bien de faire un tour sur tout le territoire communal car il manque des robidogs dans certains quartiers. **M. Denis Orange** précise qu'un règlement cantonal existe déjà et dedans, toutes ces problématiques y sont réglées. Il estime ainsi qu'il ne faut pas être plus royaliste que le roi mais peut-être rendre attentif les contrevenants qu'une loi cantonale existe. C'est à nous de faire respecter cette loi. Par contre, faire un nouveau règlement alors qu'il existe une loi cantonale, c'est dépenser de l'argent pour rien et contre-productif !

Aucune autre remarque n'étant soulevée, **Mme la Présidente** propose de voter cette motion « Etes-vous pour ou contre l'étude de l'élaboration d'un règlement sur les chiens ».

Vote : Cette dépense est **acceptée à une infime majorité des voix.**

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	14	NON	11
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	----

3. Divers

M. Joseph Aeby revient sur le règlement sur l'eau potable et rappelle qu'initialement, il était prévu de présenter ce soir une nouvelle version de ce règlement. Le Conseil communal a retiré cet objet car il subsiste pas mal de questions sur son application. Une partie est à l'échelle technique et l'autre concerne la partie financière. Le Groupe « Avenir Ville-Campagne » est intervenu avec un travail d'appréciation de ce règlement avec des propositions de compléments, de modifications et de remarques, qui sont certes de bon sens. Le Conseil communal y est réceptif et estime qu'il y a de quoi discuter. L'idée n'est pas de prendre ce soir tous ces articles dans le détail. L'exécutif se mettra au travail dans l'esprit des remarques pour présenter le 16 avril 2021 une nouvelle version qui parviendra en consultation en mars.

Il y a une subtilité dans ce pays car malgré les lois, M. Prix s'occupe des règlements sur l'eau ; il s'avère qu'il a des remarques par rapport à notre règlement. Finalement, nous sommes dans une situation où le Conseil communal ne veut pas passer ce règlement aux forceps mais plutôt en tirer un enseignement de ces remarques pour remettre au législatif une version retravaillée, en tenant compte de tout ça. Par contre, **M le Syndic** profite de l'occasion pour transmettre un message concernant la prise en charge des coûts. En effet, s'il faut prendre de l'argent dans l'impôt pour financer les services, nous sommes condamnés à des problèmes à court terme. Ce ne sont ni les élèves ni les parents qui vont financer les écoles mais les impôts. Il est donc d'accord de faire une approche peut-être plus sensible du règlement sur l'eau mais attention à ce que la commune puisse garder une politique d'autofinancement des services qui reste malgré tout raisonnable. Il faut être pointu et pouvoir donner aux services des eaux les moyens de financer les prochains investissements.

M. le Syndic remercie les membres du Conseil général pour la confiance témoignée ce soir et relève que c'est un message pour la jeunesse et améliorer les structures scolaires...MeRcl de votre engagement !

La parole n'étant plus demandée, **Mme Yanessandre de Andrea** lève la séance à 20h40.



Au nom du Bureau du Conseil général :

La Présidente :



La Secrétaire :

Yanessandre de Andrea

Cynthia Buache Mesot

Dates à retenir pour 2021 :

Dimanche 07 mars 2021	Elections
Vendredi 16 avril 2021	séance du Conseil général des comptes
Samedi 24 avril 2021	assermentation des nouveaux élus (-es)

Merci d'en prendre note dans votre agenda !

Annexe I : Rapport de la Commission financière



Rapport de la Commission financière

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

En préambule, nous vous rappelons que :

L'article 97 al. 1 let. a et al. 2 LCo prévoit que La Commission financière examine et donne au Conseil général, un préavis sous l'angle purement financier.

La Commission financière s'est réunie en date du 6 janvier 2021 pour analyser les demandes de crédit pour l'aménagement de locaux scolaires et l'aménagement de l'accueil extra-scolaire. A la suite de la visite d'une délégation de la Commission financière, le 9 janvier 2021 sur le site, la Commission financière donne un préavis favorable au 2 délégations de compétences pour l'acquisition des BF 8142, 8143 et 8144, faisant l'objet des points 1.2 et 1.3 de l'ordre du jour.

Point 1.4

Demande de crédit de CHF 580'000.00 pour la transformation et la rénovation des bâtiments sur les BF 8142 et 8143

La Commission financière préavis favorablement cette demande de crédit financée par un emprunt.

Point 1.5

Demande de crédit de CHF 60'000.00 pour la création d'une classe d'enseignement dans le bâtiment scolaire de Promasens

La Commission financière préavis favorablement cette demande de crédit financée par un emprunt.

Point 2.0 *retiré*

Approbation du règlement sur l'eau potable

S'agissant d'une adaptation purement légale, la Commission financière préavis favorable ce règlement.

Rue, le 10 janvier 2021

Francis Braillard (président)

Chantal Bosson (secrétaire)

Nicole Barbey

Eric Bosson

François Bosson